

1007/506.19

~~1007/506.58.1~~

amsab
 Institut voor
 Sociale Geschiedenis
 P 10844

DES RELATIONS

ENTRE LES

Coopératives et les Partis politiques

Le mouvement coopératif grandit en certains pays, il s'y développe beaucoup et la question des rapports entre ce mouvement et les partis politiques se pose nécessairement.

Le secrétariat socialiste international a résumé la question en discussion de la manière suivante : « Les coopératives doivent-elles être neutres, indépendantes des organisations politiques, rattachées à celles-ci par un lien personnel, ou bien affiliées au parti ? »

Avant d'examiner directement le problème ainsi posé, il me paraît utile de rappeler l'attitude du parti socialiste, dans le passé, à l'égard de la coopération.

Les théoriciens socialistes de la première moitié du siècle dernier : Buzoz, Pecqueur, Louis Blanc, Proudhon, préconisèrent principalement l'association coopérative de production.

Philippe Buzoz, dès 1831, voulait résoudre la question sociale par le développement de l'associa-



tion de production, dont le capital social, s'accroissant chaque année du cinquième des bénéfices réalisés, serait inaliénable et appartiendrait à l'association qui serait déclarée indissoluble.

Louis Blanc, dans son *Organisation du Travail*, défendit aussi l'association ouvrière de production, comme moyen de résoudre le problème de la misère, mais il ne la croyait viable que si elle était subventionnée par l'État.

Lassalle et Marx, mais avec des nuances, partagèrent également ces vues.

Au congrès tenu à Genève, en 1866, par la première Internationale, la motion suivante fut adoptée : « Nous recommandons aux ouvriers de s'engager plutôt dans les sociétés coopératives de production que dans les coopératives de consommation. Les dernières ne touchent que la surface du système économique actuel, les secondes l'attaquent dans ses fondements. »

Pendant longtemps donc la situation était la suivante :

La coopérative de production était considérée comme un moyen de résoudre le problème du salariat ; la coopérative de consommation, au contraire, n'avait aux yeux des socialistes les plus instruits et les plus clairvoyants, qu'une valeur plutôt négligeable.

Il y eut chez eux une erreur de méthode et non une fausse conception de la coopération de production. Nous acceptons aujourd'hui la coopération de production, nous lui reconnaissons une certaine valeur au point de vue socialiste, mais seulement

quand elle s'appuie sur la coopération de consommation, quand elle est organisée par les consommateurs associés et au profit de la généralité.

L'hostilité socialiste contre la coopération de consommation s'accroît encore.

En Allemagne, un de nos amis, et non des moindres, déclara en 1870 que « les socialistes ne se présentent nulle part à fonder des coopératives de consommation ». En 1893, au Reichstag, il renouvelait sa condamnation en ces termes : « Nous n'attachons pas de valeur du tout aux avantages que les coopératives de consommation procurent à leurs membres (1) ».

Dans son livre : *Socialisme théorique et social-démocratie Pratique*, Edouard Bernstein, dans le même ordre d'idées, écrit :

« Je me souviens encore avec quel sentiment de pitié théorique j'écoutai, en 1881, mon ami Louis Bertrand, de Bruxelles, lorsqu'au congrès international de Coire, il se mit à parler de coopératives. Comment un homme intelligent pouvait-il encore attendre quelque chose d'un semblable moyen ? »

Bernstein ajoute, il est vrai : « Mais lorsque en 1883, je visitai ensuite le *Vooruit* de Gand, la boulangerie me fit déjà voir un peu plus clair là-dedans. »

En France, dans les premiers congrès ouvriers qui suivirent la Commune de Paris, c'est l'idée coopérative qui domine. Et alors, certains de nos amis

(1) EUGÈNE FOURNIÈRE. — *La doctrine socialiste sur la Coopération*. — *Revue socialiste* du 15 mai 1910.

socialistes combattirent la coopération, en soutenant que si l'association de consommation parvenait à procurer des denrées alimentaires à meilleur marché, il s'ensuivrait inévitablement une réduction équivalente des salaires. Ils reprenaient ainsi, pour leur compte, l'idée de la *loi d'airain* des salaires de Lassalle.

On le voit, pendant longtemps les chefs intellectuels du socialisme combattirent la coopérative de consommation, par des arguments de doctrine que les faits démolirent peu à peu.

Pendant ce temps, en Belgique, quelques jeunes ouvriers socialistes pratiquèrent l'association coopérative de consommation. Ils avaient essayé de réunir les travailleurs dans des groupements politiques et syndicaux, mais ils n'avaient guère réussi. Ils espéraient mieux de la société coopérative de consommation, qu'ils considéraient être un lien sérieux, procurant des avantages immédiats aux ouvriers.

Il va sans dire que les coopérateurs socialistes belges n'ont jamais considéré la coopération comme un *but*, mais comme un *moyen*.

L'hostilité du socialisme contre la coopération est-elle justifiée ?

Oui, si le mouvement coopératif est appelé à contrarier ou à retarder la solution socialiste.

Non, si le but du coopératisme concorde avec celui poursuivi par le socialisme international.

Car il est bon d'ajouter que chez certains coopérateurs socialistes, il y a actuellement une tendance à voir, dans le mouvement coopératif, autre

chose qu'un simple moyen d'organisation du prolétariat et une source de revenus pour la propagande.

II

Quel est le but final du socialisme ?

C'est la socialisation des moyens de production et d'échange, par l'entente internationale des travailleurs, sur le terrain de la lutte de classe.

Pour arriver à ce but, il faut supprimer le régime capitaliste actuel.

Mais quelqu'un a dit avec raison « que l'on ne supprime bien que ce que l'on remplace ».

En tant que travailleur, le salarié réclame le *produit intégral de son travail*.

En tant que consommateur, il veut *la vie au meilleur marché possible*.

La grande masse de la population, n'est-il pas vrai, a intérêt à voir réaliser ce double but.

Il est établi qu'en organisant les consommateurs et en supprimant les intermédiaires inutiles, on peut arriver à vivre meilleur marché. Il est établi aussi que par l'organisation des consommateurs en sociétés de consommation, et en fédérant celles-ci pour l'achat en commun d'abord, pour la fabrication de ces produits ensuite, on arrive à produire coopérativement des denrées alimentaires, des objets de vêtement, à construire des habitations, etc.

C'est ici que surgissent les objections connues.

A cause de la loi d'airain du salaire, dit-on, la

réduction du coût de la vie, par la coopération, doit fatalement aboutir à une réduction du salaire et l'ouvrier restera finalement Gros-Jean comme devant.

Il y a certes tendance à la réduction des salaires au plus strict nécessaire. Mais ce n'est qu'une tendance et, en fait, le travailleur peut résister, par l'association, contre cette tendance à l'abaissement des salaires. Et il résiste par l'association syndicale et par la grève. Et il résiste d'autant mieux que se perfectionne la législation protectrice du travail, surtout en ce qui concerne la durée *maxima de la journée imposée*.

N'est-il pas prouvé, au surplus, que de toute l'Europe c'est en Angleterre que les salaires sont le plus élevés et que c'est dans ce pays que la coopération de consommation est le plus répandue ?

Cette objection ne tient donc pas.

Nous pensons que le mouvement coopératif, sous la forme la plus simple, c'est-à-dire la coopération pour la consommation, loin de contrarier le mouvement socialiste, est appelé plutôt à le favoriser.

En effet, ne se rapproche-t-on pas de l'idéal socialiste si l'on réduit progressivement le champ de l'exploitation capitaliste ?

Et en diminuant la puissance capitaliste, n'augmente-t-on pas la puissance réciproque du travail ?

Et ainsi on peut concevoir que l'organisation des consommateurs pour l'achat et la vente, puis pour la fabrication de certains produits de consommation populaire, constitue une étape vers la production sociale.

Au surplus, comme le socialisme, la coopération actuelle a un caractère international. Elle travaille ainsi, elle aussi, à la solidarité des peuples, à la paix, à la concorde entre les nations.

Les achats en gros se font par pays. Demain, par une entente entre les magasins de gros nationaux, on arrivera à organiser les échanges internationaux.

Il n'est personne qui soutiendra que le socialisme réalisera son but final d'un seul coup, en bloc.

Il tend, au contraire, à saper le capitalisme par divers côtés à la fois.

Sur le terrain politique, par la conquête de l'État, il réalisera la socialisation des grandes industries, celle des transports, celle des mines, puis des banques, des assurances, etc.

Sur le terrain communal, par le développement du municipalisme, il supprimera les monopoles capitalistes pour organiser les services publics en régie.

Sur le terrain syndical, par l'organisation des salariés de tous les métiers, il réduira la puissance du capitalisme, en obtenant de meilleures conditions de travail et de vie.

Sur le terrain coopératif, enfin, il réduira la puissance du commerce privé, par la suppression des intermédiaires.

Il paraît évident, qu'attaqué ainsi sur ces différents terrains à la fois, le capitalisme verra progressivement diminuer sa force, réduire ses moyens d'action, pendant qu'augmentera la puissance du

travail organisé, en lutte pour la réalisation de son idéal.

On peut donc soutenir qu'il y a une corrélation étroite entre le mouvement socialiste et le mouvement coopératif.

Et ainsi s'est élargi le cadre, primitivement établi par les premiers coopérateurs socialistes, qui n'y voyaient qu'un simple moyen.

La coopération n'est plus considérée comme un simple moyen de lutte contre l'organisation actuelle du travail et de la propriété. Elle a une action plus profonde. Elle est l'élaboration d'un régime social nouveau, aboutissant finalement à une forme nouvelle de la société, dont serait éliminé toute exploitation, tout profit sans travail personnel.

III

Au point de vue pratique, l'association coopérative peut être considérée aussi comme un précieux instrument d'organisation de la classe ouvrière. Elle intéresse également la femme du travailleur, par les avantages matériels immédiats qu'elle procure.

Elle permet assurément de faire l'éducation économique et commerciale des travailleurs, ou tout au moins d'une élite du prolétariat ; nos coopératives en sont un exemple frappant.

Elle relève les travailleurs au point de vue moral, par l'organisation, dans son sein, d'institutions de

solidarité et de mutualité, en cas de maladie, de chômage, d'invalidité et de vieillesse.

Elle permet aussi de travailler au relèvement intellectuel du peuple. En Belgique, par exemple, la presse socialiste quotidienne n'a pu être fondée et n'a pu vivre que par les subsides des sociétés coopératives. N'est-ce pas là un beau et réconfortant spectacle que celui de ces travailleurs pauvres, prenant sur leur nécessaire pour subsidier la presse chargée de les défendre? En cas de lutte contre le patronat, en cas de grèves, les coopératives interviennent souvent, financièrement, et leur aide décide quelquefois de la victoire des ouvriers.

Au surplus, les sociétés coopératives servent d'exemple, au point de vue des conditions de travail faites à leur personnel.

Les coopératives socialistes belges paient à leurs ouvriers et employés des salaires plus élevés que ne le fait l'industrie privée.

La durée du travail y est moins longue. Beaucoup ne font travailler que huit heures par jour.

En cas de maladie, les intéressés reçoivent 50 % de leur salaire.

Les membres du personnel ont droit à un congé annuel, salaire payé. Ils participent aux bénéfices. Ils reçoivent dans leurs vieux jours une pension de retraite.

Ce sont là autant d'arguments que les écrivains, les orateurs et les organisateurs font valoir auprès de la masse ouvrière, pour la convaincre.

Une autre considération mérite d'appeler notre

attention. On sait combien grandes sont les difficultés que l'on rencontre quand on veut faire pénétrer les idées socialistes à la campagne, surtout dans les pays où la petite propriété et la petite culture sont encore prépondérantes.

L'association coopérative constitue un excellent moyen pour organiser les paysans, les cultivateurs.

Ceux-ci sont réfractaires aux idées nouvelles. Ils n'aiment pas, en général, les gens des villes. Organiser les campagnards pour acheter en commun des denrées dont ils ont besoin pour eux et pour leur bétail ; pour vendre en commun des produits de leur ferme ; pour fabriquer du beurre ; pour se procurer le crédit nécessaire à leur exploitation, est une chose excellente et on peut y arriver grâce aux associations coopératives.

Puis celles-ci, une fois constituées, des relations commerciales peuvent être établies entre les coopératives de consommation des villes et celles des campagnes.

Dans le rapport annuel, pour 1906, des coopératives agricoles de la Saxe, il est question des relations créées entre ces coopératives agricoles et les sociétés ouvrières :

« Ces coopératives (urbaines), dit le rapport, nous achètent déjà, à l'heure actuelle, pour 75 millions de produits agricoles. »

Vous voyez, l'on a beau diffamer les coopératives ouvrières comme lieux de culture des idées socialistes, il n'en reste pas moins — le rapport le reconnaît expressément — qu'au point de vue « affaires », elles passent pour des *modèles*, de telle

sorte même que «nos coopératives agricoles pour raient encore y apprendre bien des choses».

Le grand moulin mécanique de la coopérative de Leipzig-Plagwitz achète presque tout son blé aux coopératives agricoles.

Les magasins coopératifs de gros de Manchester et de Glasgow ont leurs navires qui vont chercher les produits des coopérateurs agricoles du Danemark.

En France, le magasin de gros socialiste achète ses vins aux coopératives viticoles du Midi.

Ce qui existe aujourd'hui par le mouvement coopératif, n'est en somme qu'un début. Cependant, ce qui a déjà été réalisé dans ce sens, prouve surabondamment combien l'union intime du mouvement socialiste et du mouvement coopératif peut produire des fruits bienfaisants et activer l'union nécessaire entre le prolétariat des villes et celui des campagnes.

Est-il besoin d'ajouter que la société coopérative de consommation, telle que nous l'entendons et telle qu'elle est pratiquée par les socialistes belges, doit être ouverte à tous, surtout aux plus pauvres ?

Pour cela, il faut faciliter le recrutement des nouveaux membres en n'exigeant ni droit d'entrée, ni souscription d'une part de capital trop élevée. Ce qui fait la prospérité d'une coopérative, c'est beaucoup plus le grand nombre de ses membres que le capital social souscrit par eux.

La plupart de nos grandes coopératives n'exigent que la souscription d'une part de 10 francs. Et encore cette part ne doit pas être payée au moment

de l'entrée dans l'association. Bien souvent même elle se paye par un prélèvement sur le bénéfice perçu semestriel ou annuel.

Le plus modeste travailleur peut donc, sans bourse délier, devenir copropriétaire de vastes immeubles et installations appartenant à la coopérative et valant plusieurs millions. Ceux-ci constituent une véritable propriété collective.

IV.

Examinons maintenant la question des rapports à établir entre les coopératives et les partis politiques.

Les coopératives doivent-elles être neutres, indépendantes des organisations politiques ? Doivent-elles être rattachées à celles-ci par un lien personnel ou bien affiliées au Parti ?

Théoriquement, on peut admettre qu'une organisation coopérative neutre, pouvant recevoir tout le monde dans son sein, est appelée à avoir plus de chance de succès qu'une autre coopérative ayant un programme politique ou se recommandant de tel parti déterminé.

On peut soutenir aussi qu'une coopérative neutre, n'ayant pas à supporter des dépenses de propagande, pour subsidier des journaux, pour soutenir des grèves, pour payer des frais d'élections, pourra accorder plus d'avantages à ses membres et, par suite, attirer plus facilement à elle la grande masse de la population.

Mais en est-il ainsi dans la réalité ?

Et d'abord, qu'entend t-on par neutralité ?

De quelle neutralité s'agit-il ?

Est-ce de la neutralité religieuse, philosophique, politique qu'il s'agit ?

Au point de vue de la neutralité religieuse, nous l'acceptons non seulement pour nos sociétés coopératives, mais encore dans notre organisation politique du Parti.

Reste la neutralité politique. Ici il y a désaccord chez les coopérateurs et chez les socialistes d'Allemagne, d'Autriche, de Danemark. A notre avis, il semble que la divergence provient de ce que certains donnent au mot *politique* le sens de *parti déterminé*, de ce qu'ils ne conçoivent pas la politique dans le sens de l'action à exercer sur les pouvoirs publics pour la réalisation de réformes, économiques, politiques et sociales. Sera-ce faire de la politique que le fait de sociétés coopératives de consommation de protester contre des projets fiscaux, ayant pour but de faire augmenter les prix des denrées alimentaires ?

La neutralité politique doit donc s'entendre dans le sens d'une adhésion à un parti déterminé.

En ce qui concerne la Belgique, le mouvement coopératif actuel n'y a pris naissance que vers l'année 1880. Ses initiateurs poursuivaient un but bien défini. Ils voulaient se servir de cette forme d'association pour créer et développer un parti socialiste. Ce qui les guidait surtout, ce n'était pas le fait d'obtenir pour eux et pour leur classe du pain à plus bas prix, mais bien la poursuite d'un idéal politique et social qu'ils voulaient réaliser, par

l'organisation du prolétariat, par le moyen de la coopérative de consommation et autres. Sans cet idéal, ces hommes ne se seraient pas occupés de cuire du pain, de débiter des épices, d'ouvrir des locaux pour y vendre de la bière et y donner asile aux associations ouvrières en formation. Et ce mouvement est devenu puissant.

La coopération neutre, en Belgique, ne compte que quelques rares associations qui, en général, ne font pas de progrès sérieux. Nous ne parlons pas des coopératives organisées par et pour les employés et ouvriers des administrations publiques, qui sont obligées forcément de rester neutres et qui ne peuvent s'adresser qu'à ces seuls agents, sans autres éléments étrangers.

On ne doit pas ignorer non plus que c'est l'exemple de la Belgique et de son organisation coopérative à base socialiste qui a déterminé la création d'un mouvement identique en France, en Allemagne et en Hollande, parmi le prolétariat socialiste.

En France, il existe également des organisations coopératives dites neutres. Sont-elles puissantes? Dépassent-elles en force la coopération socialiste qui ne date que de quelques années? Personne n'osera le soutenir, et il paraît certain que si depuis six ans l'organisation coopérative est en progrès en France, c'est surtout grâce à celle qui se dit socialiste. Et l'on peut affirmer que ce mouvement ne se serait ni créé, ni développé, si ses initiateurs n'avaient été guidés que, par le seul but de fournir à leurs camarades ou de se procurer à eux-

mêmes des denrées à meilleur marché. Ce qui les a décidés à entrer dans la voie coopérative, c'est l'exemple de la Belgique et c'est aussi l'intention bien arrêtée de renforcer, par ce moyen, l'organisation socialiste.

L'exemple de l'Allemagne n'est pas à retenir, car dans ce pays la loi interdit aux sociétés coopératives de s'occuper de la politique et de distraire une partie, si minime soit-elle, de leurs ressources, pour d'autres buts.

Néanmoins, l'on peut dire que l'élite, que la grande partie des organisateurs des coopératives d'Allemagne, appartient au parti démocrate socialiste. Le mouvement coopératif y est assez récent et il a commencé à se manifester surtout après la publication des brochures de M^{me} Adèle Gerhard, relatant ce qu'elle avait vu et appris en Belgique du mouvement coopératif socialiste (1).

En Angleterre, le mouvement coopératif passe pour être neutre. Il ne se réclame en effet d'aucun parti politique. Il est à ce point de vue assez éclectique. En effet, dans chacun de ses congrès annuels, un discours d'ouverture est prononcé sur la coopération, et on y entend une année un chef d'église, une autre année un orateur libéral ou un homme du Parti du Travail.

Mais si la coopération anglaise n'a pas de préférence politique, elle est cependant guidée par un idéal social. Elle se réclame de l'École des Pionniers

(1) *Coopération de consommation et démocratie sociale*. Nuremberg, 1895.

de Rochdale qui poursuit, sans aucun doute, une transformation sociale.

«Aussitôt que faire se pourra», disaient en 1843 les fondateurs de la célèbre association des *Equitables Pionniers de Rochdale*, «la société procédera à l'organisation de l'harmonie à établir entre la production et la distribution des richesses, entre l'instruction des citoyens et l'influence politique. Elle établira dans la mère-patrie, un association qui *sera fondée sur la communauté des intérêts.*»

En fait donc, on peut dire que la coopération anglaise, si elle est neutre en matière purement politique, ne l'est certainement pas en matière sociale.

Dans ces dernières années, elle s'est rapprochée du mouvement trade-unioniste et, dans la récente crise politique, dont la Grande-Bretagne a été le théâtre, les chefs coopérateurs, en bien des contrées, ont soutenu les aspirations du Labour-party.

Une partie des bénéfices réalisés par les coopératives anglaises est d'ailleurs consacrée à l'éducation, à la propagande coopérative, et cela doit être compris dans un sens très large.

De plus, si l'évolution remarquable du mouvement coopératif de la Grande-Bretagne se poursuit, et tout permet de le supposer, on peut prévoir qu'un jour prochain cette masse compacte de plusieurs millions de coopérateurs, voudra jouer un rôle effectif dans la vie politique et sociale de ce grand pays.

Pour en revenir à la Belgique, il y a encore lieu de signaler que le mouvement coopératif créé dans les campagnes, parmi la population agricole, est l'œuvre d'hommes politiques du parti et du clergé

catholiques, qui ne se cachent pas de poursuivre un but politique.

Il est admis aussi que le caractère politique et socialiste du mouvement coopératif belge, à son origine, a incité les autres partis à créer à leur tour des sociétés coopératives, ce qu'ils n'auraient certes pas fait si le mouvement coopératif avait eu un caractère de simple neutralité.

Théoriquement, la création de sociétés coopératives rivales : socialistes, catholiques, neutres, etc. peut présenter certains inconvénients.

En réalité, jusqu'ici, en Belgique du moins, cette rivalité a plutôt eu des résultats bienfaisants. Elle s'est manifestée par la création et l'amélioration d'œuvres annexes de la coopérative, par exemple, des caisses d'assurance contre la maladie, des caisses de pension pour les vieux coopérateurs, etc., ce qui n'est certes pas à dédaigner.

Ayant ainsi pesé les arguments qui militent en faveur de la neutralité coopérative et ceux qui sont opposés à la neutralité, on peut conclure que si, théoriquement, la neutralité paraît être une forme supérieure de la coopérative, en ce sens qu'elle permet de réunir des hommes de toutes les opinions, en fait, dans la réalité des choses, il n'en est pas ainsi.

V

La thèse de la neutralité étant abandonnée, il reste à voir maintenant par quels liens le mouvement coopératif doit être attaché aux organisations socialistes.

On est généralement tenté de trouver bon ce que

l'on a aidé à réaliser soi-même et aussi ce qui existe dans son pays. On peut soutenir, il est vrai, que ce qui est possible ici ne l'est pas nécessairement ailleurs.

Quoi qu'il en soit, voici ce qui existe en Belgique, en fait de rapports entre le mouvement coopératif et l'organisation socialiste.

Les coopératives socialistes sont affiliées directement au Parti socialiste. Leurs statuts prévoient cette adhésion aux principes et aux statuts du Parti ouvrier.

Il existe cependant une Fédération des sociétés coopératives socialistes, pour les achats en commun. Cette Fédération possède un délégué qui la représente au sein de Conseil général de notre Parti ouvrier.

Il en est de même, du reste, pour le mouvement syndical. Les syndicats particuliers sont également affiliés au Parti socialiste et certains ont constitué des fédérations nationales : métallurgistes, travailleurs du bois, mineurs, industrie du livre, etc., etc.

Ces fédérations syndicales ont également le droit d'avoir un représentant au sein du Conseil général du Parti ouvrier, lequel forme ainsi un tout, et réunit dans ses cadres toutes les organisations politiques, syndicales, mutuellistes qui, ensemble, constituent la partie agissante et militante de la classe ouvrière, en lutte pour un avenir meilleur et pour la conquête de la société.

Cette concentration de toutes les forces prolétaires, en une seule et unique organisation, nous paraît chose utile, désirable partout.

En laissant indépendantes les unes des autres, chacune de ces grandes organisations politiques, syndicales, coopératives, etc., il est à craindre que l'on crée un état de choses poussant au particularisme, à l'indiscipline, pouvant nuire, à certains moments, à l'unité si nécessaire au mouvement prolétarien.

Il y a eu, en Belgique, dans certains milieux syndicaux, des tentatives pour donner au mouvement syndical un caractère neutre, autonome. Le Parti ouvrier belge a combattu cette tendance fâcheuse à ses yeux et il a réussi à la faire abandonner.

Sans doute, il existe chez nous, à côté du mouvement syndical socialiste affilié au Parti ouvrier, des organisations syndicales catholiques et neutres ; mais, dans l'ensemble de la classe ouvrière organisée, elles forment la minorité. Néanmoins, en cas de grève ou de lock-out, on a vu souvent une entente momentanée s'établir entre ces divers groupements vivant séparément en temps ordinaire.

Un jour viendra peut être où les divers groupements coopératifs feront de même, soit pour organiser des moyens de défense, soit pour acheter en gros des produits consommés par leurs membres, chacun de ces groupes conservant, pour le reste, leur idéal ou leurs vues particulières.

Nous estimons donc, en vertu des considérations qui précèdent, que le congrès ferait chose sage en adoptant le projet de résolution suivant :

« Le congrès,

» Mettant les travailleurs socialistes en garde contre les théories de ceux qui, soutenant que la coopération se suffit à elle-même, voient dans cette forme d'association le moyen de résoudre la question sociale ;

» Déclare que la classe ouvrière a le plus puissant intérêt à utiliser, dans sa lutte de classe, l'arme coopérative qui leur permet, par l'organisation de la puissance d'achat des travailleurs :

» 1° De lutter contre l'exploitation commerciale ;

» 2° De faciliter des essais de production ouvrière ;

» 3° D'agir sur les conditions du travail chez les fournisseurs ;

» 4° De donner aux employés des coopératives des conditions de travail exemplaires.

» Et, d'une manière générale, d'augmenter la puissance du prolétariat dans son effort contre le capitalisme. »

Sur la question des relations entre les sociétés coopératives et les questions politiques :

« Le congrès,

» Estime qu'il est désirable que des liens organiques, de plus en plus étroits, s'établissent entre les partis socialistes et les coopératives, et que, là où la législation le permet, elles adhèrent effectivement au parti, en consacrant une partie de leurs bonis à des œuvres de propagande, d'éducation et de lutte pour l'émancipation de la classe ouvrière ;

» Emet le vœu que les coopératives se réunissent en outre en fédération spéciale, dans le but de faire en commun les achats ou la fabrication de produits consommés par leurs membres ;

» Qu'elles adhèrent à l'Alliance coopérative internationale dans le but d'y faire prévaloir les principes socialistes, de façon à donner au mouvement coopératif un caractère de lutte contre le système capitaliste actuel. »

Diverses fédérations d'arrondissement et de métiers ont décidé de déléguer aussi des camarades à ces assises. Le Parti ouvrier belge aura une vingtaine de représentants à ce congrès.
